

# **AVIS**

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 25 septembre 2024 a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant des travaux pour les besoins de la maison numéro 48, rue Bellevue, à Bereldange :

## **Stationnement interdit**

Le stationnement est interdit du mercredi 02 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'à 13.00 heures, dans la rue Bellevue, sur le tronçon longeant la maison numéro 48, sur une longueur de 20 mètres, des deux côtés, excepté pour les véhicules en relation avec les travaux.

## **Accès interdit aux piétons (Signal C, 3g)**

Du mercredi 02 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'à 13.00 heures, l'accès du tronçon du trottoir de la rue Bellevue, du côté des maisons avec les numéros pairs, le long de la maison numéro 48, est interdit aux piétons. Les piétons sont obligés d'emprunter le trottoir du côté des maisons avec les numéros impairs.

## **Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)**

Du mercredi 02 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'à 13.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue Bellevue, longeant la maison numéro 48 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec les numéros pairs doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

## **Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)**

Du mercredi 02 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'à 13.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue Bellevue, longeant la maison numéro 48 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec les numéros impairs ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

## **Contournement obligatoire**

Du mercredi 02 octobre 2024 de 08.00 heures jusqu'à 13.00 heures, suivant les besoins des travaux, les conducteurs de véhicules circulant dans la rue Bellevue, sur le tronçon de la maison numéro 48, sont obligés de passer du côté des panneaux de balisage suivant la direction indiquée par les flèches (signaux D, 2).

Walferdange, le 26 septembre 2024.

Le Secrétaire,

  
Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,

  
François Sauber